

VOIRIE

Rue du bois Dérodé : faciliter les travaux de carottage du 5 février au 5 mars 2021,

Pour faciliter les travaux de carottage rue du bois Dérodé du 5 février au 5 mars 2021, la circulation sera autorisée avec empiètement sur la chaussée, il sera interdit de stationner le long et aux abords du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Consequences: Limitation de vitesse
Interdiction de stationner le long et aux abords du chantier
Circulation restreinte

Lieux concernés: Rue du bois dérodé

